



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
18/12/2019**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- titulaires présents : 20
- suppléants : 1
- procurations : 4
- absents : 11
- ayant pris part au vote : 25

Étaient présents : Max VINCENT, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Dominique BOYER RIVIERE, Françoise MAUPAS, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MOZOYER, Jean-Claude GRANGE, Corinne CARDONA, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Bernard COQUET, Gérard KECK, Jean-Michel CARON, Olivier PERROT, Romuald DELABIE ;

Date de la convocation 02/12/2019

Conseil syndical du 18/12/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
06/01/2020

Affichage syndical le : 06/01/2020

Absents représenté(s) :	Par :
Marc GRIVEL	Max VINCENT
Michel BALAIS	Claire BELLE
Isabelle CELEYRON	Jean-Claude GRANGE
Nicolas POUSSINEAU	Romuald DELABIE
Pascal DAVID	Marcel PATIN

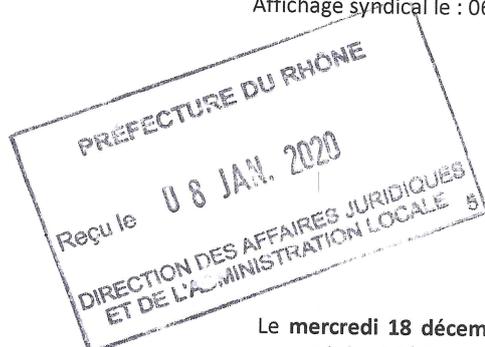
Étai(en)t absent(s) sans représentation : Geneviève OBERGER Antoine DUPERRAY, Pierre GOUVERNEYRE, Bruno LASSAUSAIE, Christian COLOMBO, Charles MONNERET.

Secrétaire de Séance élu :

Anne-Laure MATHIAS

Secrétaire de Séance élu :

Anne-Laure MATHIAS



Le **mercredi 18 décembre 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 02/12/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération conseil syndical n° 2019-12-06

CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE LIMONEST POUR LA MUTUALISATION D'UNE PLATEFORME DEMATERIALISEE D'ACHATS PUBLICS
RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES ET DU FONCIER

La réforme du droit de la commande public est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016, dans la continuité de cette réforme, et conformément aux nouvelles règles européennes, deux objectifs ont été fixés pour le 1^{er} octobre 2018 :

- Une complète dématérialisation des procédures de marchés publics
- Le déploiement d'une démarche d'open data sur les données essentielles des marchés publics et contrats de concessions

La dématérialisation revêt des formes différentes en fonction de l'étape concernée : préparation de l'achat, de procédure de passation, de procédure de contrôle, de suivi et d'exécution, de paiement ou d'archivage...

À partir du **1er octobre 2018**, les marchés publics supérieurs à 25 000€ HT doivent être passés de manière **dématérialisée**.

Pour cela il est nécessaire que le SMPMO s'équipe d'un profil d'acheteur, c'est-à-dire l'accès à une plateforme dématérialisée d'achats publics.

Le profil d'acheteur permet de satisfaire aux obligations de mettre les documents de la consultation à disposition des entreprises, de réceptionner par voie électronique les candidatures et les offres, de garantir la sécurité et l'intégrité des échanges, et de publier les données essentielles des contrats.

La mairie de Limonest s'est dotée d'un profil d'acheteur, le SMPMO a donc sollicité celle-ci pour la mutualisation de cette plateforme de dématérialisation.

La convention pourra prendre effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de un an reconductible par tacite reconduction, elle est convenue à titre gracieux.

Après en avoir délibéré le conseil syndical approuve cette convention et autorise le président du SMPMO à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 18/12/2019*

Max Vincent,
Président